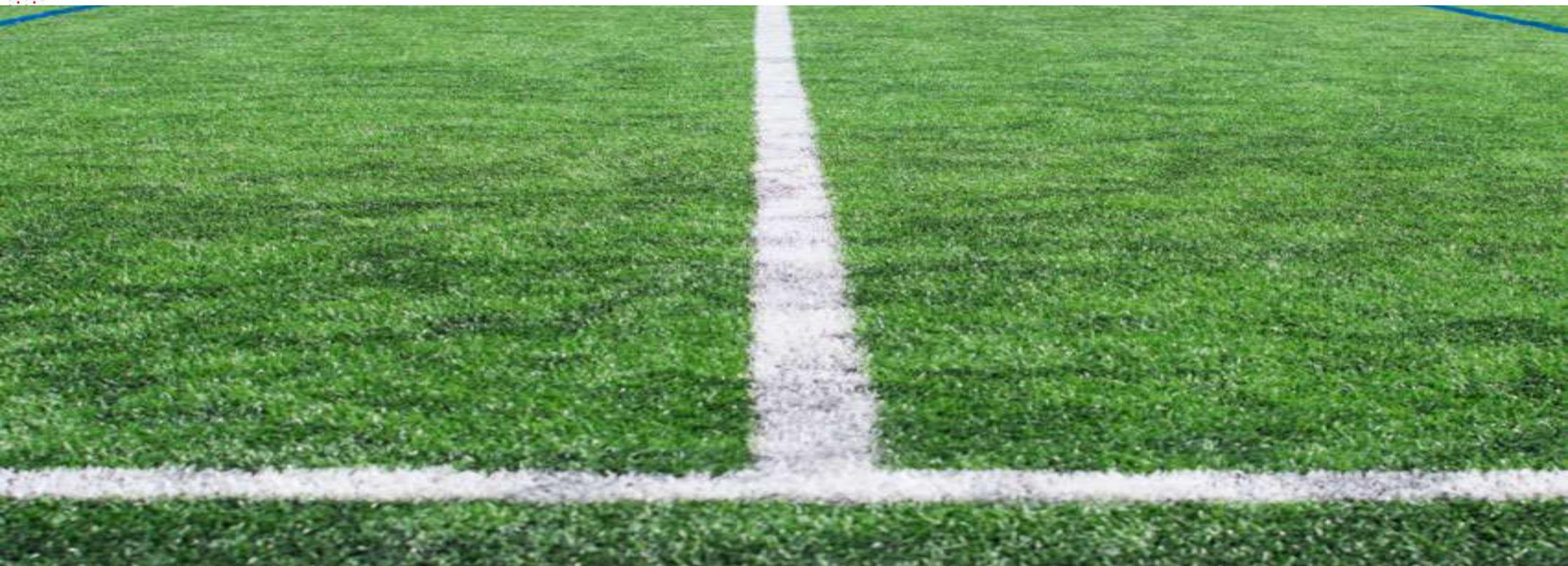




# Validation des acquis de l'expérience

## Informations candidats

# Bienvenue



Direction Technique Nationale

# Ordre du jour

**1 - Accueil**

**2- Les fondamentaux  
de la VAE**

**3 - La procédure VAE**

**4 - L'accompagnement**

**5 - Le financement**

**6 - Questions diverses**



1

# Accueil - Inclusion





## Inclusion

**Vous avez 30'sec pour vous présenter en précisant vos motivations ?**

**C'est quoi pour vous la VAE ?**



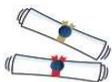
# 2

## Les fondamentaux de la Validation des Acquis de l'expérience



# Architecture des formations fédérales

DE MULTIPLES  
**FORMATIONS**  
dès 16 ans



POUR ENGADRER  
**TOUS PUBLICS**



DES CONTENUS  
**DIVERSIFIÉS**



**Théorie**



**Pratique**

Développez et perfectionnez vos compétences sans en faire votre métier

**PARCOURS BÉNÉVOLE** 🙋

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)

Éthique et Intégrité	Foot en marchant
Pratique féminine	FOOT5
Handi-foot	Futnet
Foot Adapté	Fit-Foot
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe
Golf-Foot	Futsal

CERTIFICATS FÉDÉRAUX  
INITIATEURS (CFI)

Seniors	Beach Soccer
U14-U19	Gardien de But
U10-U13	Préparateur Physique
U6-U9	Futsal
Projet Club	

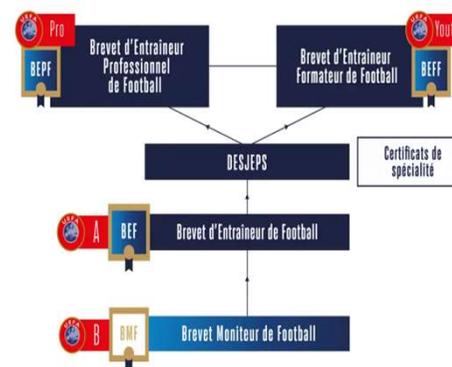
DIPLOMES  
FÉDÉRAUX (DF)

Responsable École de Football
Coach Jeunes
Coach Seniors



**DE 8 À 161 H** de formations indépendantes et complémentaires

PARCOURS PROFESSIONNEL 🎓



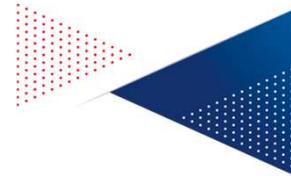
Commencez par le BMF avec

**442 HEURES DE FORMATION**

- ✓ En formation continue
- ✓ En apprentissage
- ✓ Par Validation des Acquis de l'Expérience



Direction Technique Nationale



# Un peu d'histoire

## VAPP

- 1985 dans l'enseignement supérieur
- Prise en compte des expériences professionnelles et personnelles

## VAP

- 1993 dans l'enseignement supérieur et technologique
- 1998 au sein du MJS
- Avoir exercé pendant 5 ans une activité professionnelle (peut dispenser d'une partie des épreuves du diplôme souhaité)
- Remplacé par le VAE

## VAE

- 17 janvier 2002 dans toutes les branches professionnelles (loi de modernisation sociale)
- Prise en compte des acquis et de l'expérience
- 05 mars 2014 : sécurisation des parcours professionnels
- Durée et nature des expériences ... accompagnement

VAE = Un droit individuel en vue d'acquérir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification (cf. art. 133 et 134, loi de modernisation sociale)

La VAE c'est ainsi **reconnaître que l'on peut apprendre en dehors de la formation initiale ou continue.**



# Philosophie



**Un diplôme obtenu en VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu par la voie de la formation dite « traditionnelle »**

**Les expériences vécues constituent un socle de ressources, une source de construction de compétences**

**La VAE est une voie de formation notamment à travers l'analyse de l'expérience**

**L'expérience se re-construit durant la VAE**

**Compétences, aptitudes et connaissances (CAC)**

**La qualité des acteurs (Jurys et accompagnateurs) fait la qualité du système VAE**



# Les acteurs

## Candidat

- Une aspiration de reconnaissance
- Les expériences sont elles en lien avec le diplôme visé ?
- Comment prouver au jury que je suis compétent ?

## Conseiller

- Une ressource
- Informer : - Apporter des connaissances sur le processus VAE
- Conseiller : suggérer et orienter

## Accompagnateur

- Un facilitateur
- Quel profil et quelle posture, quelles compétences ?
- Comment aider le candidat ?

## Jury

- Une nécessité de maîtriser le cadre réglementaire
- Quelle préparation pour les jurys ?
- Comment extraire les compétences pour valider un diplôme sur la base d'expériences singulières ?

# La durée pour accéder

- Au moins **un an**, de façon continue ou non, **en rapport direct** avec le diplôme, le titre professionnel ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée
- **1 an = durée légale du travail soit 1607h**
- La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celles accomplies en formation

Fin du processus



# Dossier de recevabilité



INSTITUT EMPLOI  
FORMATION  
DU FOOTBALL

**Objet : Informations relatives à l'examen du dossier de recevabilité de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

Paris, le 16 février 2024

Mesdames, Messieurs,

Le 22 décembre 2022, la loi « Marché du travail » a été promulguée.

Cette loi, au sein de son article, met en place la réforme de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) avec pour objectif principal d'accroître le recours à ce dispositif. Elle transfère la VAE du Code de l'Éducation au Code du Travail et supprime le II de l'article L. 335-5 du Code de l'éducation dans lequel était précisé que « La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est d'un an, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non. ».

Le 27 décembre 2023, le décret relatif à la Validation des Acquis de l'Expérience a été publié.

Ce décret met en place le service public France VAE et précise les nouvelles modalités de fonctionnement. Il indique notamment qu'en attendant l'intégration progressive des certifications à France VAE, les anciennes modalités du Code de l'Éducation restent applicables aux candidats VAE exception faite « du contrôle de la conformité de la durée effective d'activité par rapport à la durée requise ».

Par conséquent, dans l'attente de l'intégration des certifications du Brevet de Moniteur de Football et du Brevet d'Entraîneur de Football sur France VAE, l'examen de la recevabilité doit consister, pour la commission d'étude, à vérifier le rapport direct des activités déclarées par le candidat avec le référentiel d'activités et de certification du diplôme concerné. Le nombre des 1607h n'est plus un critère de recevabilité à respecter pour le candidat

Direction Technique Nationale



# Un champ élargi

VAE éligible pour :

- activités professionnelles salariées
- activités non salariées  
activités bénévoles ou volontaires
- les sportifs de haut niveau
- les responsables syndicaux et les élus locaux



Direction Technique Nationale



# Le champ élargi

Prise en compte :

- les **périodes de formation en milieu professionnel**
- les **périodes de mise en situation en milieu professionnel**
- les **stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) ou les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion**



Direction Technique Nationale



# La VAE en chiffres en 2022-2023

114

Dossiers déposés

77%

Dossiers recevables

40%

De diplômés

5

Formations Eligibles



# La VAE en chiffres au sein de la LMF – 2021-2022



VAE BMF	Candidats	Recevables	Diplômés	Taux de réussite (recevabilité)	Taux de réussite (candidats)
	4	4	3	100%	75%

VAE BEF	Candidats	Recevables	Diplômés	Taux de réussite (recevabilité)	Taux de réussite (candidats)
	4	4	3	100%	75%

# La VAE en chiffres au sein de la LMF – 2022-2023



VAE BMF	Candidats	Recevables	Diplômés	Taux de réussite (recevabilité)	Taux de réussite (candidats)
	3	3	3	3	100%

VAE BEF	Candidats	Recevables	Diplômés	Taux de réussite (recevabilité)	Taux de réussite (candidats)
	1	1	1	100%	100%

# La VAE en chiffres au sein de la LMF – 2023-2024



VAE BMF	Candidats	Recevables	Diplômés	Taux de réussite (recevabilité)	Taux de réussite (candidats)
	0	0	0	0	0

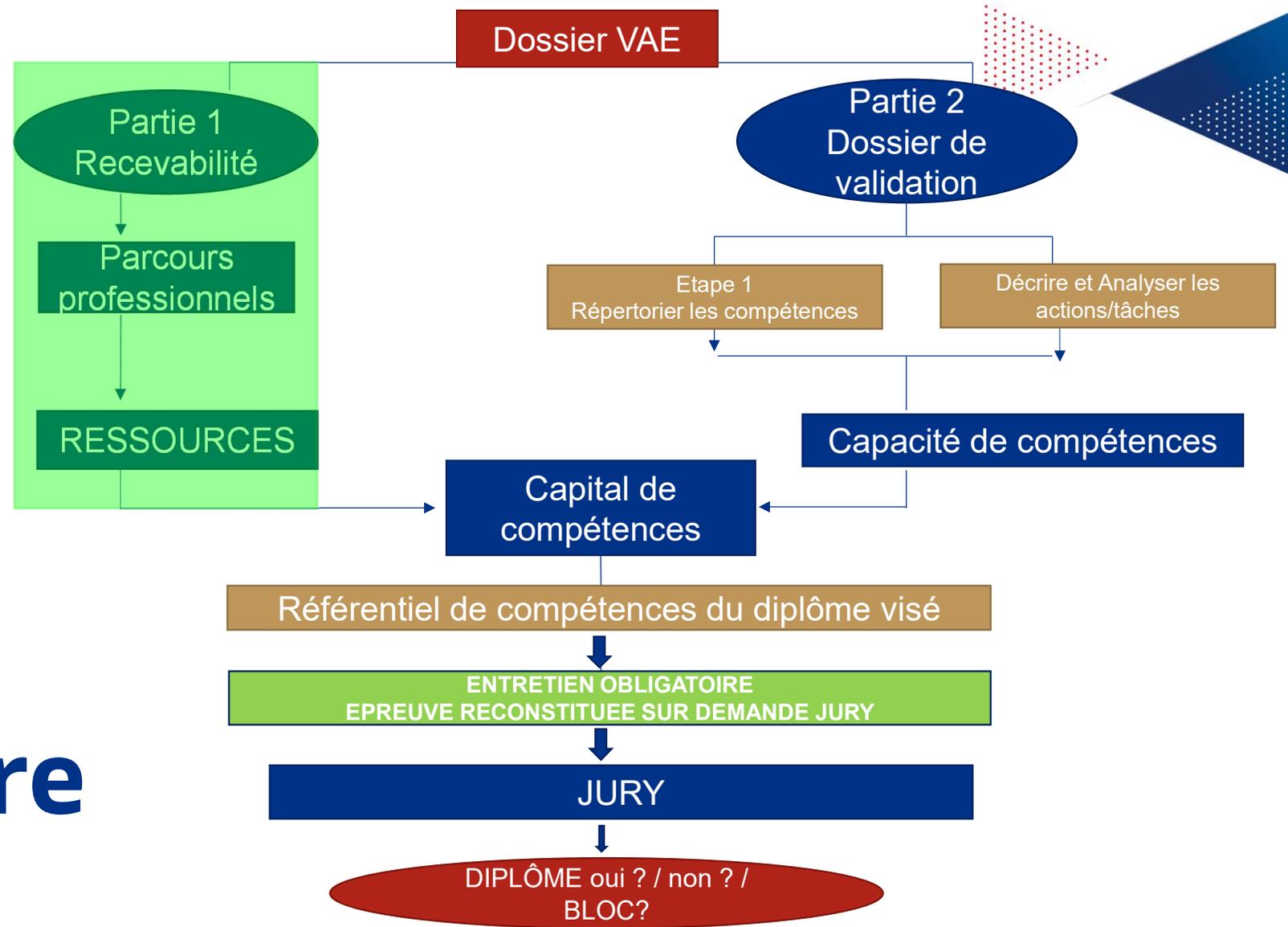
VAE BEF	Candidats	Recevables	Diplômés	Taux de réussite (recevabilité)	Taux de réussite (candidats)
	2	2	1	100%	50%

# 3

## La procédure VAE



# Schéma de la procédure



# La recevabilité

Vos  
parcours



Vos  
ressources



Recevable si :  
Durée et nature  
de l'expérience  
Lien direct  
avec le diplôme  
visé

Mon Carnet  
de  
Compétences

# Recevabilité

## Le dossier de recevabilité :

- **formulaire de candidature** (selon les modalités fixées par le ministère du Travail)
- **les documents justifiant la durée des activités du candidat et les attestations des formations suivies ultérieurement**

À noter qu'on ne peut candidater à une VAE **qu'une seule fois par an** et qu'on ne peut déposer plus de **trois** dossiers de recevabilité au cours d'une même année civile.



### DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

#### LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

#### DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)

sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

#### RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande :       Renouvellement :       Prolongation :

#### RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification

Autorité responsable de la certification




#### RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance :   
(c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage : (s'il y a lieu)

Prénom(s) :   
(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance :  /  /       Sexe : Féminin  Masculin       Commune de naissance :

Département ou collectivité outre-mer de naissance :  ou Pays de Naissance :

Nationalité : Française       Ressortissant de l'UE, EEE       Au

Adresse :

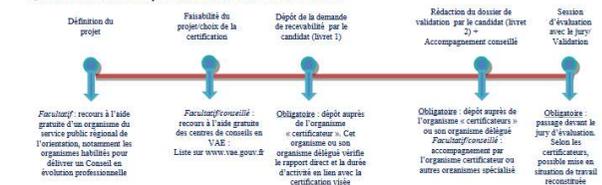
### NOTICE EXPLICATIVE DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

A LIRE AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE CERFA

#### A qui s'adresse la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle\*.

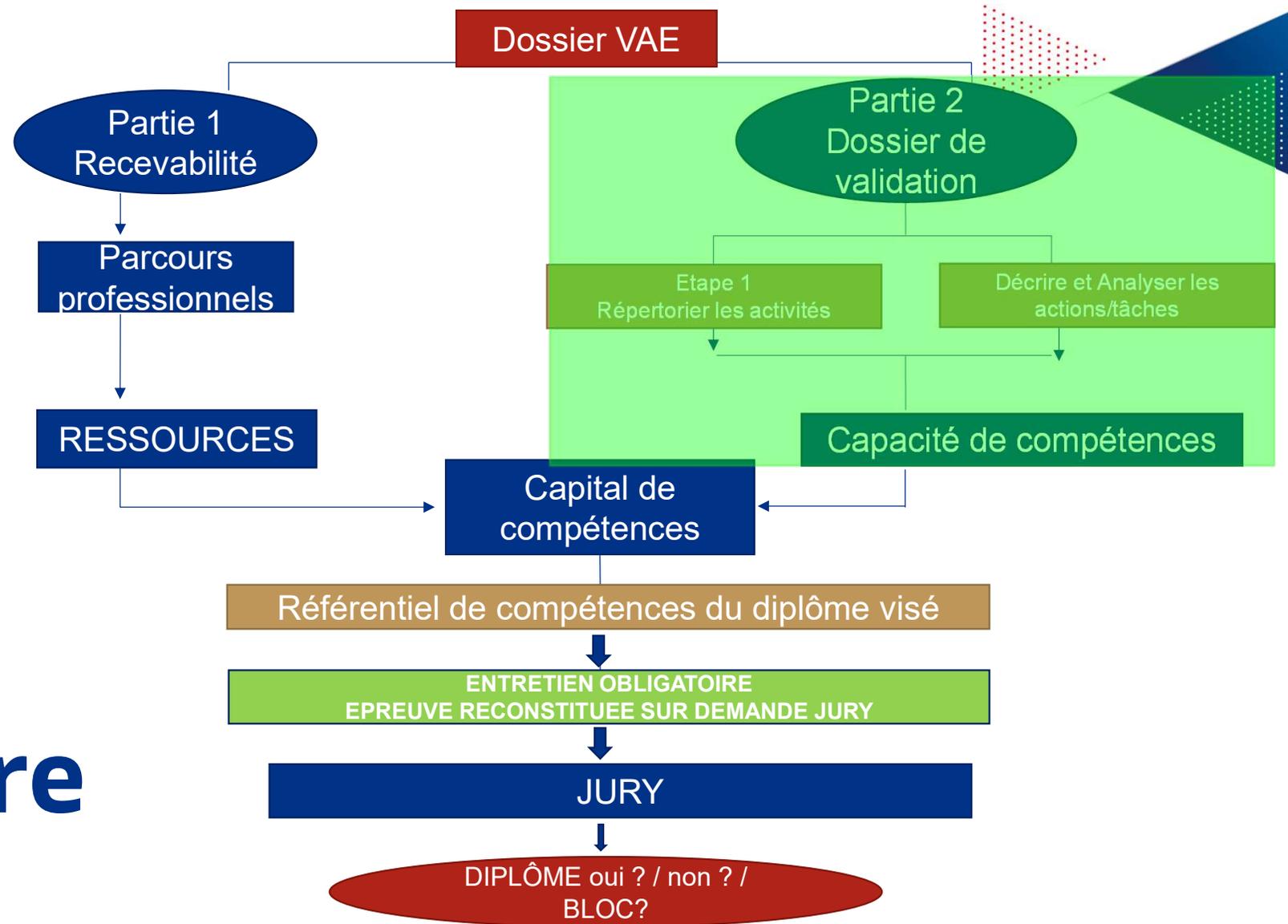
#### Quelles sont les étapes d'une démarche de VAE ?



#### Comment connaître les certifications accessibles par la VAE ?

Avant de compléter votre formulaire, vous devez avoir identifié la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir par la VAE, et l'autorité responsable de cette certification. Les certifications accessibles par la VAE sont les diplômes ou titres à

# Schéma de la procédure



# Dossier de validation

Bien préciser son projet professionnel

**Répertorier** dans son expérience les **activités** qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé

**Analyser** les expériences et démontrer qu'elles sont sources de **compétences professionnelles** en lien avec celles décrites dans le référentiel précité

**Rédiger** par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau



NOM : \_\_\_\_\_  
PRENOM : \_\_\_\_\_

DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

PARTIE 2  
BMF, BEF, BEFF, BEFP

DIPLOME DEMANDE : \_\_\_\_\_

Partie réservée à l'administration (ne pas remplir)

Dossier reçu le : .../.../...

Date du jury : .../.../...

Informations complémentaires sur le suivi du dossier :  
Cachet de la ligue, nom et signature de la personne référente

## SOMMAIRE

SOMMAIRE  
PREAMBULE  
DEMARCHE  
NOTICE EXPLICATIVE  
LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE  
L'ACCUEIL ET L'INFORMATION  
LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER  
LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE  
AIDE A LA REDACTION  
VOTRE IDENTITE  
VOS MOTIVATIONS  
L'ENTRETIEN  
DECLARATION SUR L'HONNEUR  
ANNEXE 1 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BMF  
ANNEXE 2 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEF  
ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEFF  
ADRESSES UTILES



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



### ETAPE 2 : DESCRIPTION ET ANALYSE

p. 15 du dossier

Cette deuxième étape constitue la partie la plus importante du dossier VAE. Elle doit permettre au jury d'évaluer si le candidat a bien acquis au travers de son expérience les compétences du diplôme visé.

Vous devez remplir, pour chaque fonction du diplôme visé, une fiche par activité comportant la description puis l'analyse détaillée des compétences associées aux actions et tâches réalisées.

Exemple pour le BEF : 3 fonctions (3UC - 2 activités par fonction à répertorier soit 6 fiches à formaliser).

#### Recommandations :

Le jury a besoin de matière pour repérer vos acquis. Votre écrit ne peut donc pas se limiter à une ou deux pages par action choisie.

#### 1. Description :

Dans le cadre réservé, le candidat décrit ses activités en étant complet et précis :

- Situez vos actions dans leur contexte (votre cadre institutionnel, votre position hiérarchique, la date, le lieu...) et définissez votre fonction exacte, le type de responsabilité exercée ;
- Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je » qui permet de mieux vous évaluer en action) ;
- Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous vous êtes efforcés à mettre de votre côté de toutes les ressources.

## PREAMBULE

Ce dossier de validation doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises au cours de votre expérience. Il a été conçu pour le brevet de Moniteur de football (BMF), le brevet d'entraîneur de football (BEF), le brevet d'entraîneur formateur de football (BEFF) et le brevet d'entraîneur professionnel de football (BEFP). Pour vous aider dans la constitution de ce dossier, il est nécessaire de lire attentivement les conseils et les recommandations qui figurent dans les pages suivantes et consulter les référentiels du diplôme visé en annexes. Toutes les informations demandées dans ce dossier sont nécessaires au travail d'évaluation du jury.

Le dossier est à retourner à l'IFF pour les demandes BEFF et BEFP. Les dossiers concernant le BMF et BEF sont à adresser à votre IR2F de résidence (voir coordonnées en annexe).

## DEMARCHE

- > Bien préciser son projet professionnel.
- > Identifier dans son expérience les activités qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé.
- > Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité.
- > Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau.

NOTICE EXPLICATIVE

## LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE

### L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous demandez un dossier	L'Institut de Formation de Football (IFF) pour le BEFF et BEFP ou Le Club Football Régional de Formation du Football (CFF) pour le BEF et BEF ou Le Club Football Régional de Formation du Football (CFF) pour le BMF et BEF

### VOTRE DOSSIER

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous adressez en deux exemplaires la première partie de votre dossier (100 ou 1002 en fonction de la demande)	L'Institut de Formation de Football (IFF) pour le BEFF et BEFP ou Le Club Football Régional de Formation du Football (CFF) pour le BEF et BEF ou Le Club Football Régional de Formation du Football (CFF) pour le BMF et BEF

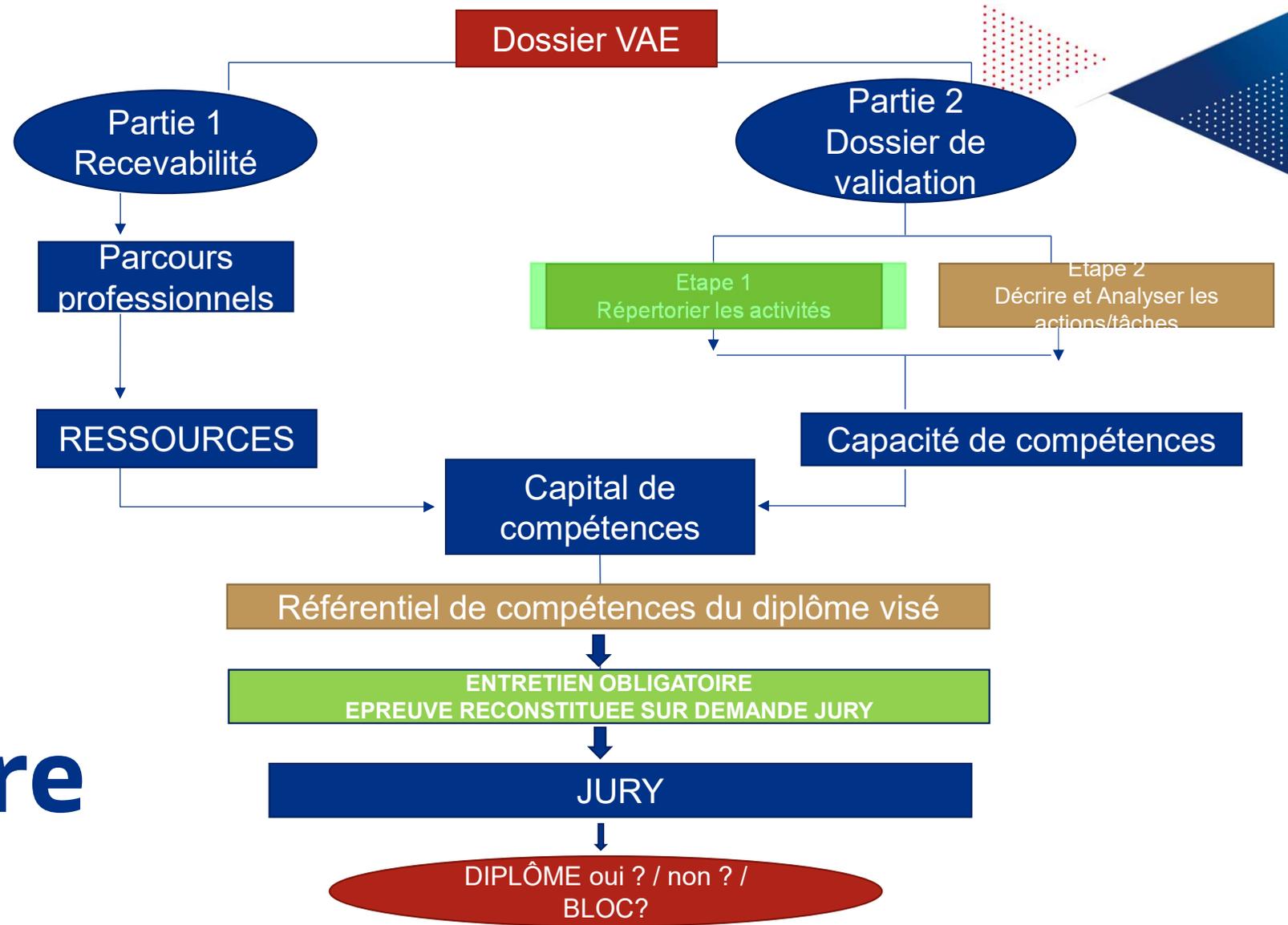
### LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

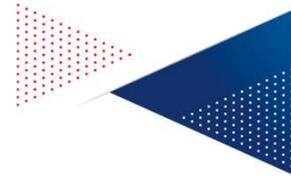
VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous adressez en deux exemplaires la première partie de votre dossier (100 ou 1002 en fonction de la demande)	L'Institut de Formation de Football (IFF) pour le BEFF et BEFP ou Le Club Football Régional de Formation du Football (CFF) pour le BEF et BEF ou Le Club Football Régional de Formation du Football (CFF) pour le BMF et BEF

### LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous adressez en deux exemplaires le dossier complet de votre dossier (100 ou 1002 en fonction de la demande)	L'Institut de Formation de Football (IFF) pour le BEFF et BEFP ou Le Club Football Régional de Formation du Football (CFF) pour le BEF et BEF ou Le Club Football Régional de Formation du Football (CFF) pour le BMF et BEF

# Schéma de la procédure





# Brevet d'Entraîneur de Football

## BLOC 1

- Mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de de niveau régional (U15 à Séniors)

## BLOC 2

- Entraîner en toute sécurité une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Séniors)

## BLOC 3

- Diriger en toute sécurité une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Séniors)



# Brevet de Moniteur de Football

## BLOC 1

- Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF

## BLOC 2

- Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé : U6 à U13, U14 à U19 ou seniors

## BLOC 3

- Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé : U6 à U13, U14 à U19 ou Séniors



Direction Technique Nationale

# Répertoirer les activités

Les Activités

Les Fonctions

Pour choisir dans votre expérience les actions à décrire, étudiez les référentiels du diplôme visé.

Ces référentiels définissent le métier concerné, indiquent les compétences attendues et évaluées par le jury.

Répertoirer les activités

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>BLOC 1 - DEVELOPPER DES PROJETS DANS LE CADRE D'UN CLUB OU D'UNE STRUCTURE LABELISEE FFF</b>			
<b>Developpement de projets</b>	Concevoir un projet, en lien avec sa hiérarchie, en établissant un diagnostic de l'existant et un plan d'actions, afin de contribuer au développement de la vie associative, sportive ou éducative du club ou de la structure labellisée FFF	L'épreuve certificative consiste en une présentation d'un rapport de stage élaboré, par le candidat (*).  Cette présentation par le candidat est suivie d'un échange avec le jury sous forme de questions / réponses.  Dans le cadre de son rapport de stage, le candidat présente une action en lien avec la vie associative, sportive ou éducative de son club.	Le candidat (*) présente le projet conçu, de manière structurée : - il précise comment il a réalisé le diagnostic de l'existant, et ses conclusions. - il explicite le plan d'actions élaboré en fonction des résultats attendus. - il justifie la cohérence du projet avec la vie du club ou de la structure labellisée FFF. - il présente les obligations réglementaires et de sécurité prises en compte dans le cadre du projet.  Le candidat démontre qu'il a mis en œuvre le projet conçu, en lien avec les parties prenantes du projet : - il explicite le rôle tenu par ses dirigeants, et/ou les bénévoles du club. - il précise les partenaires institutionnels du projet et la manière dont ils ont été associés au projet. - il précise le public cible du projet, et si parmi celui-ci certaines situations de handicap étaient identifiées. - il illustre en quoi le projet est en adéquation avec le public visé, notamment celui rencontrant des situations de handicap éventuelles.  Le candidat propose un regard critique sur le projet conçu, en exposant les résultats de son évaluation : - il présente le bilan quantitatif de l'action. - il explicite le bilan qualitatif de l'action.
	Evaluer les actions du projet, en lien avec les dirigeants du club, en réalisant un bilan quantitatif et qualitatif de l'action conduite, pour adapter le plan	Cette action est préparée à partir d'un diagnostic,	

Direction Technique Nationale 29

Répertoirer les activités

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>BLOC 4 - ANIMER DES SEANCES DE FOOTBALL EN SECURITE, EN FONCTION DU PUBLIC VISE - EN A U13, U14 A U19 OU DES SENIORS</b>			
<b>Conception de séance</b>	Construire une séance de football intégrant les règles de sécurité des pratiquants, en élaborant une progression pédagogique, afin de proposer une séance d'activité adaptée au public visé (U8 à U13, U14 à U19 ou seniors)	Dans le cadre de son rapport de stage, le candidat présente son expérience de l'encadrement d'un public spécifique, au choix parmi les publics : U8 à U13, U14 à U19, ou seniors.  Cette présentation par le candidat est suivie d'un échange avec le jury sous forme de questions / réponses.	Le candidat / la candidate décrit une progression pédagogique entre les séances construites pour les pratiquants : - il élabore un plan de séance avec des objectifs d'apprentissage. - Ces objectifs d'apprentissage sont adaptés au public visé : U8 à U13, U14 à U19 ou seniors.  Le candidat construit la séance de manière organisée : - Les espaces de pratique sont adaptés aux capacités des joueurs. - Des groupes de niveau sont définis. - Les relations sont anticipées pour atteindre l'objectif de 80% de temps d'activité effectif.  Le candidat précise comment il assure l'intégrité physique et émotionnelle des pratiquants / pratiquantes tout au long de la séance : - Il s'assure que l'entraînement de espaces de pratique respectent les consignes et protocoles d'usage du règlement fédéral. - Il vérifie que les équipements de protection des joueurs (*) sont disponibles. - Il précise des temps d'expression de la part des joueurs, en début et en fin de séance, sur au moins un des éléments suivants : o La perception par le pratiquant de son niveau d'énergie o La perception du joueur de son état de bien-être émotionnel o L'objectif du joueur par rapport à la séance o Le niveau de satisfaction du joueur en fin de séance

Direction Technique Nationale 30

Les actions

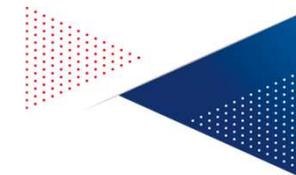
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38292>

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38292/>



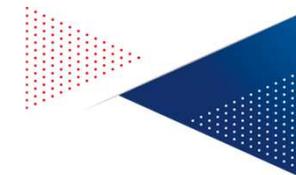
Direction Technique Nationale

# Répertorier les activités



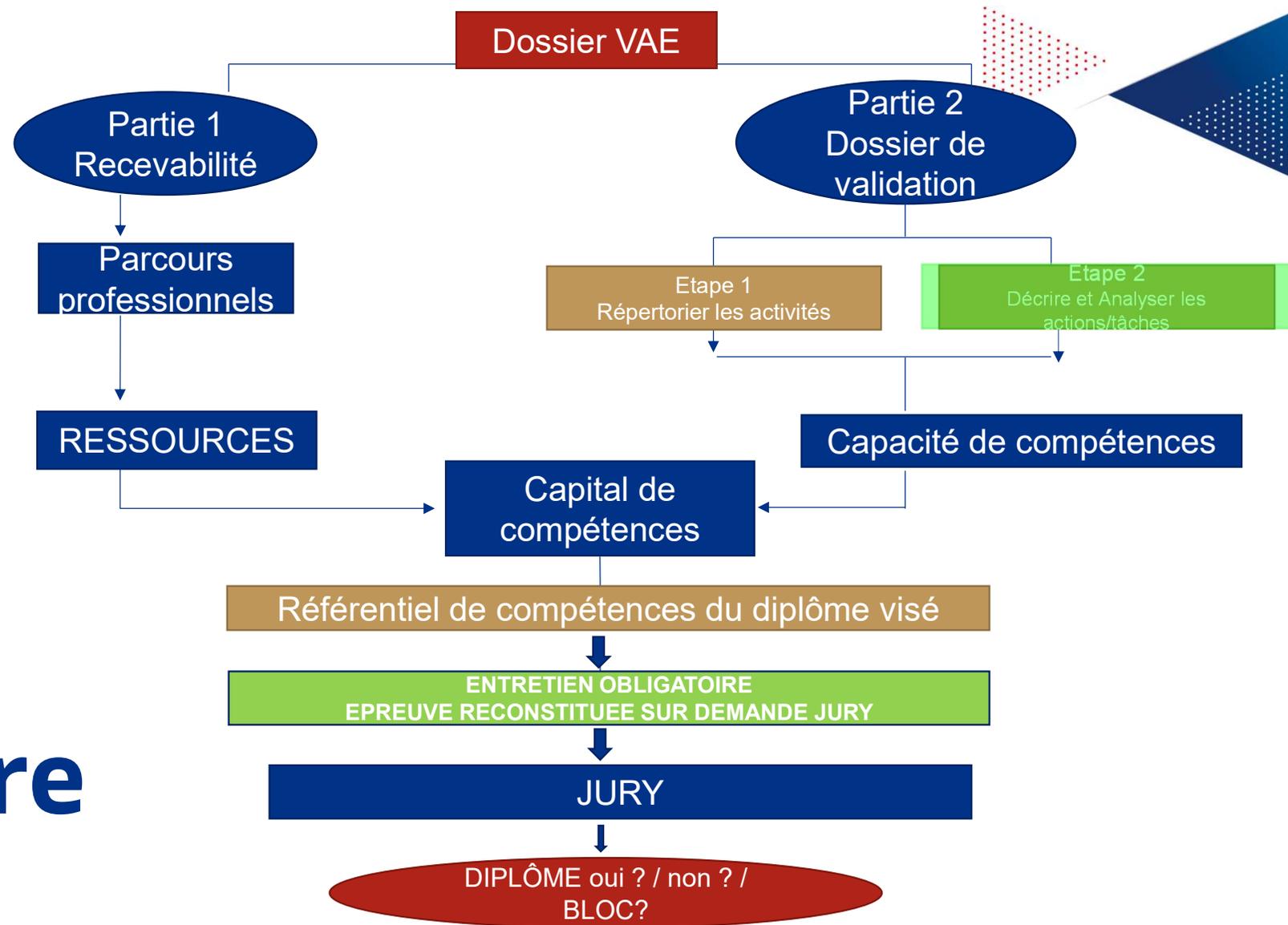
REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'ÉVALUATION	CRITERES D'ÉVALUATION
<b>BLOC 1 - DEVELOPPER DES PROJETS DANS LE CADRE D'UN CLUB OU D'UNE STRUCTURE LABELLISEE FFF</b>			
<b>Développement de projets</b>	Concevoir un projet, en lien avec sa hiérarchie, en établissant un diagnostic de l'existant et un plan d'actions, afin de contribuer au développement de la vie associative, sportive ou éducative du club ou de la structure labellisée FFF	L'épreuve certificative consiste en une présentation d'un rapport de stage élaboré, par le candidat (*).  Cette présentation par le candidat est suivie d'un échange avec le jury sous forme de questions / réponses.	Le candidat (*) présente le projet conçu, de manière structurée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- il précise comment il a réalisé le diagnostic de l'existant, et ses conclusions.</li> <li>- il explicite le plan d'actions élaboré en fonction des résultats attendus.</li> <li>- il justifie la cohérence du projet avec la vie du club ou de la structure labellisée FFF.</li> <li>- il présente les obligations réglementaires et de sécurité pris en compte dans le cadre du projet.</li> </ul>
	Mettre en œuvre les actions du projet, en lien avec les dirigeants du club, les partenaires institutionnels et/ou les adhérents, pour fidéliser les pratiquants, en attirer de nouveaux, dont ceux rencontrant éventuellement des situations de handicap	Dans le cadre de son rapport de stage, le candidat présente une action en lien avec la vie associative, sportive ou éducative de son club.	Le candidat démontre qu'il a mis en œuvre le projet conçu, en lien avec ses parties prenantes du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- il explicite le rôle tenu par ses dirigeants, et/ou les adhérents du club.</li> <li>- il précise les partenaires institutionnels du projet et la manière dont ils ont été associés au projet.</li> <li>- il précise le public cible du projet, et si parmi celui-ci certaines situations de handicap étaient identifiées.</li> <li>- il illustre en quoi le projet est en adéquation avec le public visé, notamment celui rencontrant des situations de handicap éventuelles.</li> </ul>
	Evaluer les actions du projet, en lien avec les dirigeants du club, en réalisant un bilan quantitatif et qualitatif de l'action conduite, pour adapter le plan	Cette action est préparée à partir d'un diagnostic,	Le candidat propose un regard critique sur le projet conçu, en exposant les résultats de son évaluation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- il présente le bilan quantitatif de l'action.</li> <li>- il explicite le bilan qualitatif de l'action.</li> </ul>

# Répertorier les activités



REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'ÉVALUATION	CRITERES D'ÉVALUATION
<b>BLOC 2 - ANIMER DES SEANCES DE FOOTBALL, EN SECURITE, EN FONCTION DU PUBLIC VISE : U6 A U13, U14 A U19 OU SENIORS</b>			
<b>Conception de séance</b>	Construire une séance de football intégrant les règles de sécurité des pratiquants, en élaborant une progression pédagogique, afin de proposer une séance d'activité adaptée au public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou seniors)	<p>Dans le cadre de son rapport de stage, le candidat présente son expérience de l'encadrement d'un public spécifique, au choix parmi les suivants : U6 à U13, U14 à U19, ou seniors.</p> <p>Cette présentation par le candidat est suivie d'un échange avec le jury sous forme de question / réponses.</p>	<p>Le candidat / la candidate conçoit une progression pédagogique entre les six séances construites pour les pratiquants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il élabore un plan de séance avec des objectifs d'apprentissage.</li> <li>- Ces objectifs d'apprentissage sont adaptés au public visé : U6 à U13, U14 à U19 ou seniors.</li> </ul> <p>Le candidat construit la séance de manière organisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les espaces de pratique sont adaptés aux capacités des joueurs.</li> <li>- Des groupes de niveau sont définis.</li> <li>- Les rotations sont anticipées pour atteindre l'objectif de 80% de temps d'activité effectif.</li> </ul> <p>Le candidat précise comment il assure l'intégrité physique et émotionnelle des pratiquants / pratiquantes tout au long de la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'assure que l'aménagement des espaces de pratique respectent les consignes et précautions d'usage du règlement fédéral.</li> <li>- Il vérifie que les équipements de protection des joueurs (*) sont disponibles.</li> <li>- Il prévoit des temps d'expression de la part des joueurs, en début et en fin de séance, sur au moins un des éléments suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o La perception par le pratiquant de son niveau d'énergie</li> <li>o La perception du joueur de son état de bien-être émotionnel</li> <li>o L'objectif du joueur par rapport à la séance</li> <li>o Le niveau de satisfaction du joueur en fin de séance</li> </ul> </li> </ul>

# Schéma de la procédure



# Décrire l'expérience

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

- **Situez vos actions**
- **Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je »)**
- **Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous avez fixé ces objectifs**
- **La description seule ne suffit pas. Vous devez donc décrire et analyser vos pratiques.**

## Partie 2

### Etape 2 : Décrire et analyser

2 activités par fonction (BLOC de compétences du référentiel d'activités

2 actions/tâches support de l'activité l'activité

# Analyser l'expérience

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

- **Mesurez** les écarts entre ce qui était prévu et ce qu'il s'est réellement passé
- **Précisez** quels sont vos outils d'évaluation.
  - Argumentez vos choix en indiquant comment vous les avez utilisés et ce qu'ils vous ont permis de repérer et de proposer comme **remédiations**

Partie 2  
Etape 2 : Décrire et analyser

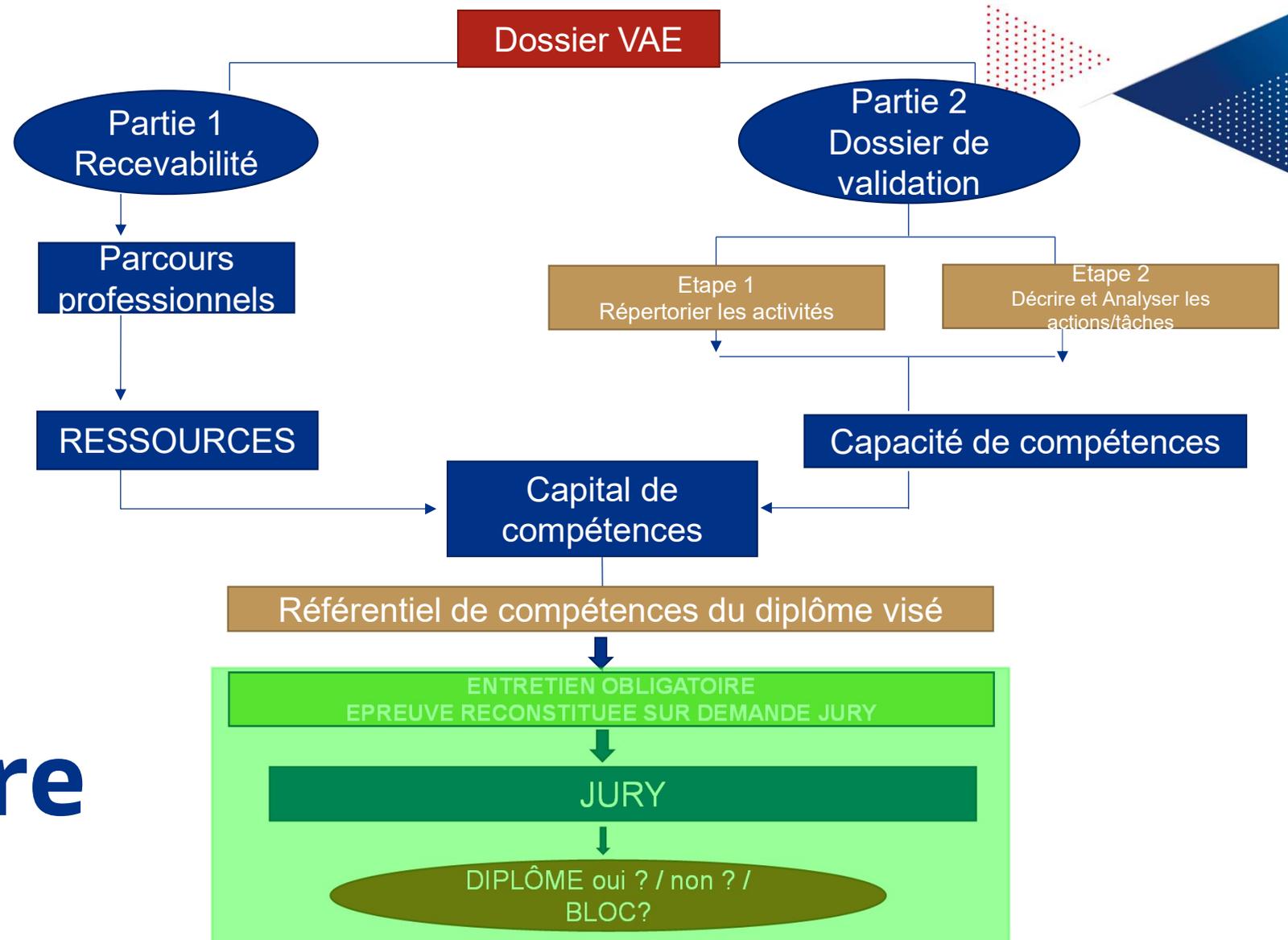
2 activités par fonction (BLOC compétences du référentiel d'activités

2 actions/tâches support de l'activité l'activité

L'entraîneur, praticien réflexif, peut donc s'interroger sur :

- |                           |           |             |
|---------------------------|-----------|-------------|
| 1. Pourquoi ?             | → Avant   | → Décrire   |
| 2. Comment ?              | → Pendant | → Prescrire |
| 3. Pour quels résultats ? | → Après   | → Réfléchir |

# Schéma de la procédure



# La certification

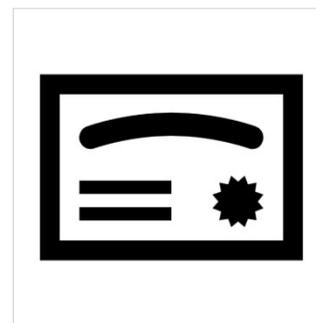
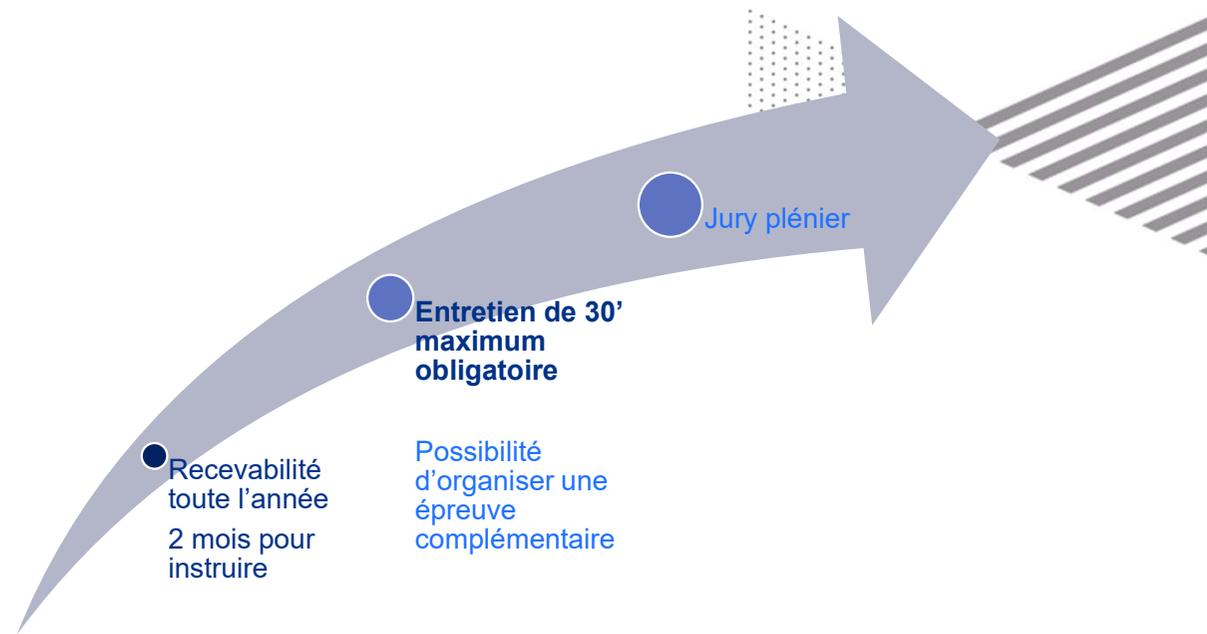
Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien

Lecture du dossier par 2 personnes minimum (formées à la lecture des dossiers VAE) désignées par le Président du jury

À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée.

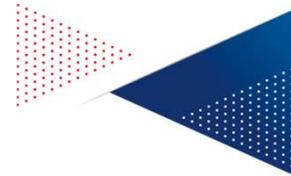
Le jury décide d'attribuer - ou non - la totalité - ou une partie - du diplôme, désormais acquise à vie

En cas de validation partielle, le stagiaire est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation dans le cadre d'une inscription ultérieure à une action de formation en vue de l'obtention du TFP d'Entraîneur de Football. Néanmoins, il sera soumis aux tests de sélection.



# Dates certificatives

	Si DEPOT PARTIE 2 avant le	ENTRETIEN	JURY	LIEUX
LIGUE MEDITERRANEE	29.11.2024	20.12.2024	06.01.2025	Aix-en-Provence (Siège Ligue)
	24.01.2025	13.02.2025	25.02.2025	Aix-en-Provence (Siège Ligue)
	24.03.2025	15.04.2025	23.05.2025	Aix-en-Provence (Siège Ligue)
	06.06.2025	27.06.2025	15.07.2025	Aix-en-Provence (Siège Ligue)



# Jury Plénier

LE JURY	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Nicolas DUBOIS	/
Représentant de la FFF	Eric BORGHINI	Vincent CASERTA
1 <sup>er</sup> Cadre technique de la FFF	J-F VERGER	Michel BERBECHE
2 <sup>ème</sup> Cadre technique de la FFF	Benjamin VIALE	Jonathan JAGER
Personne qualifiée	Rosette GERMANO	Arnaud DOUDET
Représentant UNECATEF ou GEF	Bernard MICONNET	Philippe BURGIO
Représentant AE2F	Edouard DELAMOTTE	Patrick BEL ABBES



## L'entretien

Permet de compléter des points du dossier

Ce n'est pas un oral de rattrapage

Les questions portent sur l'analyse écrite des activités – actions.



## Nature de l'épreuve reconstituée

Doit permettre de compléter l'information

La mise en situation est évaluée par **deux certificateurs**, désignés par le président du jury. Les examinateurs dressent un **rapport d'évaluation** à l'attention du jury mais ne participent pas à ses délibérations

**Durée : 45 minutes maximum**

- 30' de présentation
- 15' d'entretien

# 4

# L'accompagnement





# L'accompagnement

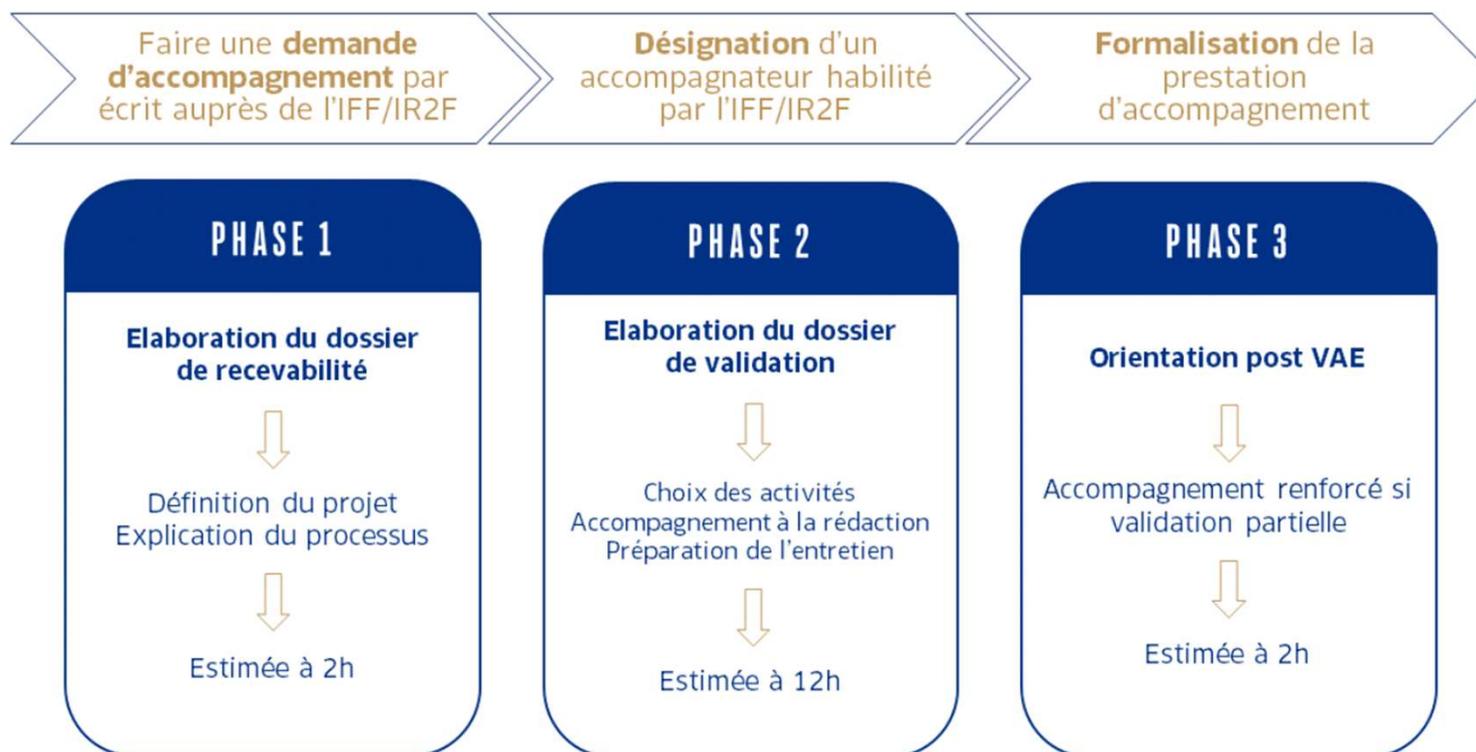
Habilitation obligatoire des accompagnateurs VAE (cahier des charges fixant un niveau de qualité et de prestation minimal)

Possibilité d'un accompagnement (facultatif et payant)

L'accompagnement augmentant de 27% les chances des candidats d'aller jusqu'au passage devant le jury



# Le dispositif



# Notre réseau

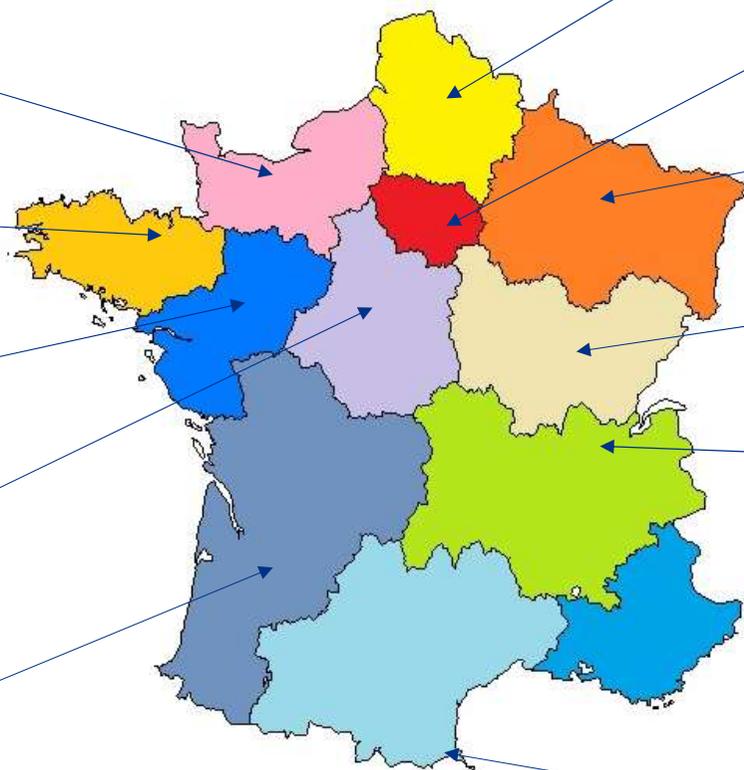
Michaël BUNEL

Mickaël BOUGER  
Ronan BOUDELET

Alain PASCALOU  
Bernard MOTTAIS  
Christophe LEFEUVRE

Jean FERRÉ  
Hervé GARRIGUES  
Pascal LEDOUX

Nelson DIAS  
Jacques RICHARD  
Jean-Claude BARRAULT  
Jean-Paul Blot  
Laurent Aubry



Jean-Paul DELPORTE

Philippe LEROUX

Alain DONNAT  
Franck TAIANA  
Guillaume PERREAU-NIEL

Pierre SAGE  
Georges HONORÉ  
Michel POIRIER

Derek DECAMPS / Michel FRANCHI  
Bernard MICONNET  
Claude ESPOSITO  
Lassad HASNI  
Alexandre GASPAROTTO  
David LARSONNIER

Jean-Pierre OZIOL  
Sébastien MIGNOTTE  
Sylvain FIORANTINO

Direction Technique Nationale

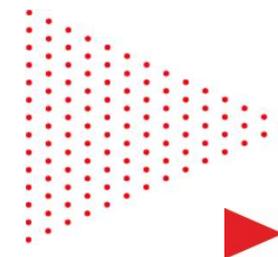


# 5

# Le financement



# Tarifs



## Demande VAE

	<b>BMF</b>	<b>BEF</b>	<b>BEFF</b>	<b>BEPF</b>
Frais de dossier	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de recevabilité	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de validation	300 €	800 €	2 100 €	2 800 €
<b>Coût total</b>	De 200 à 500 €	De 200 à 1000 €	De 200 à 2300 €	De 200 à 3000 €

## Prestation d'accompagnement BMF & BEF

Phase 1	Forfait	60€
Phase 2	90€/h	1080€ pour 12h
Phase 3	Forfait	60€
<b>Coût Total</b>	<b>16h</b>	<b>1200€</b>



# Le financement

	FAFA Formation	Compte Personnel de Formation	Pôle Emploi
Dossier de validation	✓		✓
Accompagn ement VAE	✓	✓	✓

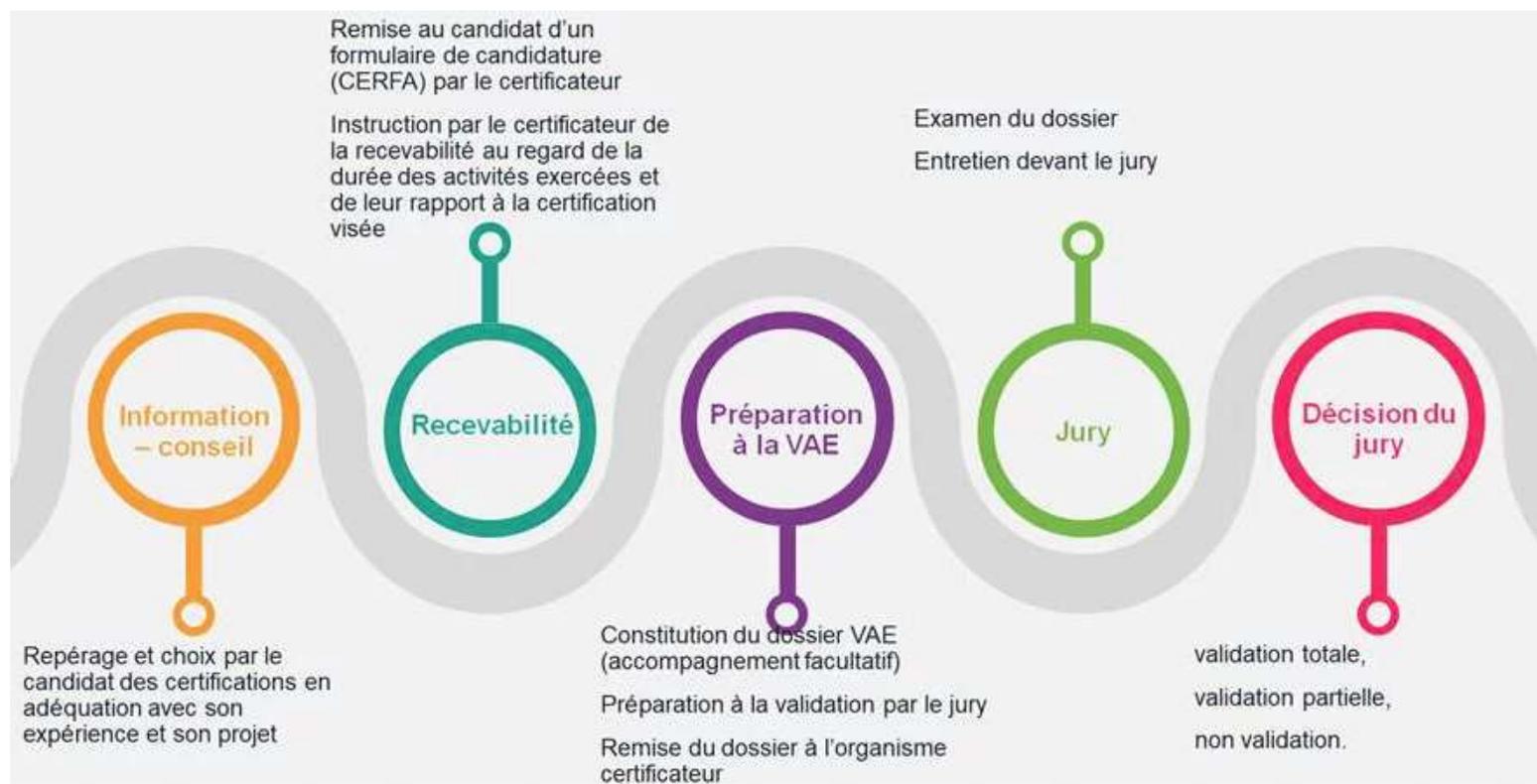


# 6

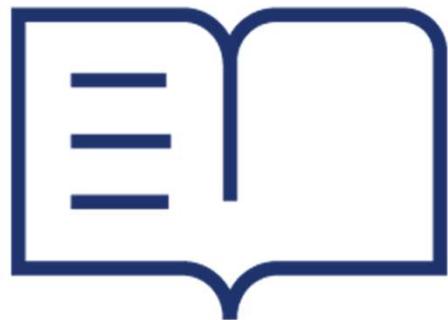
## Questions diverses



# Ce qu'il faut retenir



## Adresses utiles



<http://www.vae.gouv.fr/>

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html>

<https://lmffc.fr/formation/vae-bef-bmf/>

IR2F

Mme Karen PIAZZA

Mel : [ir2f@mediterranee.fff.fr](mailto:ir2f@mediterranee.fff.fr)

Tél : 04 42 90 17 99

# Conclusion

« Progresser, c'est se tromper, je me suis souvent trompé ».

Churchill

